



## 17ème législature

<b>Question N° : 959</b>	De <b>Mme Karine Lebon</b> ( Gauche Démocrate et Républicaine - Réunion )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et industrie		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances et industrie
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> > Risque d'une hausse de la taxe billets d'avion sur la continuité territoriale	<b>Analyse</b> > Risque d'une hausse de la taxe billets d'avion sur la continuité territoriale.
Question publiée au JO le : <b>15/10/2024</b>		

### Texte de la question

Mme Karine Lebon alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences qu'engendrerait une absence de prise en compte des compatriotes ultramarins dans l'application d'une disposition du projet de loi de finances pour 2025 présenté le jeudi 10 octobre 2024 en Conseil des ministres. La révolte qui frappe le département de La Martinique est le résultat d'une colère légitime qui gronde depuis trop longtemps. Cette colère sommeille dans l'ensemble des pays dits d'outre-mer et les annonces budgétaires du Gouvernement ne font qu'alimenter un sentiment de déclasserment et une rupture sociale déjà à l'œuvre. La diminution de 250 millions d'euros du budget octroyé à la mission « outre-mer » du projet de loi de finances n'était qu'un avant-goût du peu de considération que semble avoir l'équipe ministérielle à l'égard des Français d'outre-mer. Alors que le « réflexe outre-mer » devait être appliqué pour chaque décision gouvernementale, comme cela a d'ailleurs été rappelé par voie de circulaire par l'ancien Premier ministre Gabriel Attal, force est de constater que sa mise en œuvre reste aujourd'hui limitée. M. le député Christian Baptiste a alerté M. le ministre le vendredi 11 octobre 2024 lors de son audition en commission des finances sur le danger que fait peser une augmentation de la taxe sur les billets d'avion, si elle était appliquée aux billets à destination ou en provenance des territoires ultramarins, sur la continuité territoriale et le droit fondamental à la mobilité. L'explosion des prix des billets d'avion empêche déjà depuis plusieurs années les Français d'outre-mer de voyager et de retourner auprès de leurs proches puisqu'aucune alternative de déplacement n'existe. Elle lui demande donc si ses services prendront réellement en compte cette particularité et si tout sera mis en œuvre pour que les Français d'outre-mer ne soient pas impactés par cette nouvelle taxation.